

# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal du 7 avril 2017 à 20 heures

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur BAGARIA-Mesdames LACQUA-GNONI-  
Monsieur BOUIX-Mesdames GARCIA-DI MAGGIO-Messieurs BRICOUT-MEUNIER  
RAIBAUDI-Mesdames BENZA-LAMBERT-Monsieur OSTENG-Madame MILLION  
Monsieur POMA-Madame BLOMBOU

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur SOLAL-Madame MICHAUD-Monsieur MORETTO  
Mesdames GUERIN-SICARDOU-Messieurs BERTAINA-RASTOUL

**PROCURATIONS** : Monsieur SOLAL à Monsieur BAGARIA  
Madame MICHAUD à Madame GARCIA  
Monsieur MORETTO à Monsieur BRICOUT  
Madame GUERIN à Madame LACQUA  
Madame SICARDOU à Madame GNONI  
Monsieur BERTAINA à Madame BENZA  
Monsieur RASTOUL à Monsieur OSTENG

**ABSENTS** : Messieurs CARNIATO-LHUILIER-LENOIR-Madame GUERRAULT-  
Monsieur PESINI

**SECRETAIRE** : Monsieur Jean Louis MEUNIER

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, il concerne les ressources humaines, le CDG06 a donné son accord pour l'avancement du personnel de la commune à des grades supérieurs, il propose donc une délibération pour créer les postes à ces niveaux et de prendre simultanément une autre délibération pour demander ultérieurement la suppression des postes précédents.

**Accord à l'unanimité des voix.**

### Ordre du jour n° 1

Il est soumis à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2017

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des voix.**

---

M. Le Maire se retire et donne la présidence à Mme Lacqua

### Ordre du jour n° 2 :

Les comptes de gestion du comptable public

M. Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Lacqua, 2<sup>ème</sup> Adjoint elle propose au Conseil Municipal **d'approuver** les comptes de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement et de l'Office de Tourisme dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.

**Accord à l'unanimité des voix pour les trois comptes de gestion.**

---

### Ordre du jour n° 3.

Mme Lacqua donne la parole à M. Bouix qui fait la présentation du compte administratif 2016 pour le budget principal.

**Il est voté à l'unanimité des voix**

---

### Ordre du jour n° 4 :

Mme Lacqua donne la parole à M. Bouix, pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 pour le budget principal.

**Il est voté à l'unanimité des voix**

---

### Ordre du jour n° 5 :

Mme Lacqua donne la parole à M. Bouix pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

**Il est voté à l'unanimité des voix**

---

### Ordre du jour n° 6 :

Mme Lacqua donne la parole à M. Bouix qui présente le Compte Administratif 2016 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme. Il n'y a pas d'investissement on est uniquement sur la section de fonctionnement.

**Il est voté à l'unanimité des voix**

---

### Ordre du jour n° 7 :

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil et propose le versement des subventions aux Associations selon le tableau ci-dessous :

Associations	Montant
Association Enseignement Enfants Malades	150.00
A.I.S.A. / GRS	500.00
Art & Kids (remboursement NAPS)	216.34
Association d'Action Educative 06 (AAE06)	200.00
Association communale de chasse de TSL M. Le Maire indique qu'il n'y a pas de vote de M. OSTENG pour l'association Communale de Chasse car il est le trésorier de l'association	4 000.00
APE école élémentaire	500.00
A P E école maternelle	350.00
Association sportive CES Vence	300.00
Cercle des Archers du Castel (rajouté)	300.00
Chœur de Tourrettes	2 800.00
Club bouliste tourrettant	750.00
Comité des Fêtes de Tourrettes sur Loup (organisation fête Madeleine)	18 000.00
Comité des Fêtes Pont du Loup	3 000.00
Coopérative scolaire de l'école maternelle	350.00
Coopérative scolaire de l'école élémentaire	650.00
Foyer du Livre	3 500.00
Foyer socio-éducatif du Collège de la Sine	200.00
Haltères Ego	200.00

L'Assos du Loup	400.00
Les Jardins Familiaux de Tourrettes JFT	700.00
Office National des Anciens Combattants	50.00
Ombres et Voix	1 000.00
Prévention routière	250.00
Tourrettes Football Club	19 000.00
Tourrettes Esprit Trail	3 000.00
Tourrettes Outdoors Sport Club	2 300.00
Tourrettes Tennis Club	7 500.00
TRUC (Tourrettes Rugby Université Club)	6 000.00
Ski Club de Vence	300.00
<b>TOTAL</b>	<b>76 466.34</b>

#### **Accord à l'unanimité des voix.**

M. Le Maire propose de garder 10% du montant de chaque subvention accordée qui sera mandaté qu'en fin d'année en fonction de la participation de l'association et de son engagement dans les manifestations de la commune.

M. Osteng prend la parole pour dire que si l'on vote par exemple 4.000€ de toute façon l'association la touchera quand même.

M. Le Maire répond oui mais elle sera versée avec un « peu de retard », surtout il faudra préciser cela désormais dans la convention qui sera établie avec chaque association.

M. Poma préférerait une forme de bonus.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix, et 1 voix contre de M. Poma**

#### **Ordre du jour n° 8 :**

M. Le maire explique le vote des taux des contributions directes et propose que les taux ne bougent pas pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

	<b>TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2017</b>	<b>BASES D'IMPOSITION ANNEE 2017</b>	<b>PRODUIT ANNEE 2017</b>
Taxe d'habitation	<b>13.23</b>	<b>13 624 000</b>	<b>1 802 455</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	<b>9.92</b>	<b>8 157 000</b>	<b>809 174</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	<b>29.29</b>	<b>127 600</b>	<b>37 374</b>
<b>Total</b>			<b>2 649 003</b>

**Accord à l'unanimité des voix pour le maintien des taux au niveau de 2016.**

#### **Ordre du jour n° 9 :**

Le Maire explique la participation financière aux charges de fonctionnement des écoles de Tourrettes sur Loup accueillant des enfants résidant dans d'autres communes.

C'est le principe des dérogations, les communes qui reçoivent les enfants dont les parents habitent dans d'autre communes demandent aux communes de résidence de payer une part de contribution aux communes, le montant s'élève pour Tourrettes sur Loup à 972€ et sera demandé aux autres communes par enfant (montant fixé conformément au mode de calcul réglementaire sur la base des dépenses réelles constatées par le Compte Administratif 2016).

Monsieur le Maire propose **d'appliquer** pour l'année scolaire 2016 / 2017 ledit tarif aux communes de résidence des enfants qui fréquentent les établissements scolaires de Tourrettes sur Loup.

### **Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

Mme BENSA demande combien nous avons d'enfants de l'étranger, M. Le Maire répond qu'il y a une vingtaine d'enfants dont la majorité vient de Vence.

---

### **Ordre du jour n° 10 :**

M. Le Maire indique en préambule, que les taux n'augmenteront donc pas cette année, nous avons également reçu les chiffres de la dotation globale forfaitaire de l'Etat et qui cette année se montera à 182.250€ on perd pratiquement 70.000€. Si l'on rajoute cela aux 40.000€ supplémentaires de la pénalité SRU (au total 206.000€) on arrive à 100.000€ de moins, montant auquel il faudra ajouter le fond de péréquation dont nous n'avons encore pas le montant. La CASA participera moins également, donc cette année nous aurons approximativement encore **120.000€ en moins de recettes**.

Nous avons maintenu un certain nombre de services :

Les subventions pour les associations, le budget pour la culture, le budget des écoles, pour l'instant on ne touche à rien.

On fera des économies sur le 011, on réalisera un certain nombre de marchés à bon de commande cette année qui nous permettront d'avoir des prix plus favorables.

On aura également des départs à la retraite, tous les agents ne seront pas systématiquement remplacés, certains se feront par des contrats jeunes.

L'objectif est de maintenir ce que l'on fait sans toucher aux taux et ce que l'on demande aux parents.

J'espère que nous aurons des objectifs 2017-2019 plus raisonnables dans le cadre de la loi SRU.

Normalement nous gagnerons éventuellement 100.000€ sur le prélèvement SRU et puis l'année prochaine pour les dotations de l'Etat c'est la fin de la participation au remboursement de la dette de l'Etat par les collectivités.

Il reste quand même un problème à résoudre celui de l'école de PONT DU LOUP, car la CASA ne subventionne pas les syndicats.

M. Le Maire indique que la commune ne peut pas supporter le projet de l'école de Pont du Loup.

Le Maire donne la parole à M. Bouix concernant les 3 budgets.

M. Bouix explique le Budget Primitif 2017 - budget principal.

M. Le maire rappelle que **FPIC** veut dire : **Fond Péréquation Intercommunale**, cela veut dire que les communes où les habitants paient beaucoup d'impôts sont considérées comme des communes riches aussi l'Etat leur prélève une partie pour apporter aux communes pauvres.

M. Le Maire reprend la parole et indique que l'on va tester pendant 4 mois de Juin à Septembre un marché de nettoyage avec l'entreprise Véolia.

Celui-ci s'occupera de la propreté du village, de la départementale, la rue St Jean, de la Bourgade, etc...

M. Le Maire indique également que pour le recours concernant le PC du programme des logements des Vignons nous sommes passés au tribunal administratif, a priori cela semble favorable, la décision doit tomber dans les prochains jours.

M. Bouix rappelle les éléments présentés lors du DOB et donne les montants du budget prévisionnel principal pour 2017.

Section de fonctionnement est de : **5 399 000 €** s'équilibrant en dépenses et en recettes,  
Section d'investissement est de : **4 999 108 €** s'équilibrant en dépenses et en recettes.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix, moins une abstention de M. Osteng.**

---

**Ordre du jour n° 11 :**

M. Bouix explique le Budget Primitif 2017 - budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Section de fonctionnement est de : **983 345,61** € s'équilibrant en dépenses et en recettes

Section d'investissement est de : **601 445,81** € s'équilibrant en dépenses et en recettes.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

**Ordre du jour n° 12 :**

M. Bouix explique le Budget Primitif 2017 - budget annexe de l'Office de Tourisme

La section de fonctionnement est de : **112 000** € s'équilibrant en dépenses et en recettes.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

**Ordre du jour n° 13 :**

M. Le maire indique qu'il y a une modification de la révision de l'Autorisation de Programme pour l'opération de Centre Technique Municipal

Il a été proposé le 3 mars dernier de réviser l'Autorisation de Programme afférente à l'opération avec l'échéancier prévisionnel d'exécution suivant :

Montant AP	CP 2016	CP 2017	Somme des CP
1 210 000 €	10 000 €	1 200 000 €	1 210 000 €

Au vu d'une erreur matérielle dans la transcription des crédits de l'exercice 2016, il convient aujourd'hui de réactualiser cette AP/CP de la manière suivante :

Montant AP	CP 2016	CP 2017	Somme des CP
1 225 000 €	25 000 €	1 200 000 €	1 225 000 €

Monsieur le Maire propose **de revoir** le montant de l'Autorisation de Programme pour l'opération de réalisation du Centre Technique Municipal à 1 225 000 €

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

**Ordre du jour n° 14 :**

M. Le Maire explique l'autorisation de Programme pour l'opération d'extension du réseau de vidéoprotection Il précise que l'on remet en état l'existant et que l'on rajoute uniquement les deux écoles.

Dans le cadre du projet d'extension du réseau de vidéoprotection, il vous est proposé de mettre en place une Autorisation de Programme de 345 000 € conformément à l'estimation financière fournie par le cabinet d'étude.

L'échéancier prévisionnel d'exécution de cette Autorisation de Programme est le suivant :

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
345 000€	115000 €	115 000 €	115 000 €	345 000 €

Il est à noter que les crédits de paiement de l'année 2017 font l'objet d'une inscription au BP 2017 du Budget Principal de la Commune.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

**Ordre du jour n° 15 :**

M. Le Maire explique l'Autorisation de Programme pour l'opération d'acquisition d'un local commercial qui servira de Presse et de relais postale

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un local commercial route de Saint-Jean, il vous est proposé de mettre en place une Autorisation de Programme de 90 000 € conformément à la proposition financière fournie par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

En effet, cette dernière se portant acquéreur de l'ensemble du bâtiment, il est proposé à la commune de devenir propriétaire du local par un paiement sur six ans.

L'échéancier prévisionnel d'exécution de cette Autorisation de Programme est le suivant :

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	Somme des CP
90 000€	15 000€	15 000 €	15 000€	15 000€	15 000€	15 000 €	90 000 €

Il est à noter que les crédits de paiement de l'année 2017 font l'objet d'une inscription au BP 2017 du Budget Principal de la Commune.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

**Ordre du jour n° 16 :**

M. Meunier explique l'Autorisation de Programme pour l'opération création de réseau multiservice

Dans le cadre du projet de Création d'un réseau multiservices sur la commune, il vous est proposé de mettre en place une Autorisation de Programme de 130 000 € conformément à l'estimation financière fournie par le cabinet d'étude.

L'échéancier prévisionnel d'exécution de cette Autorisation de Programme est le suivant :

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
130 000€	50 000 €	40 000 €	40 000 €	130 000 €

Il est à noter que les crédits de paiement de l'année 2017 font l'objet d'une inscription au BP 2017 du Budget Principal de la Commune.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

**Ordre du jour n° 17 :**

M. Le maire explique la demande de subvention pour le confortement de la falaise du village.

Les services de l'État travaillent depuis 2015 sur le nouveau Plan de Prévention des Risques et des Mouvements de Terrains de la commune. Ainsi, afin de compléter ce plan par des études et des expertises actualisées, la mairie de Tournettes-sur-Loup a fait réaliser une étude géotechnique sur la stabilité de la falaise, socle du

village médiéval. Les résultats de cette étude rendue le 29 février 2016 montrent que la falaise est fragile et met en péril les habitations situées au-dessus.

Afin de sécuriser les constructions, leurs habitants, et conforter le village médiéval, la municipalité souhaite sécuriser la falaise et ses constructions à compter de l'année 2017.

L'objet de cette demande de subvention est d'actualiser le plan de financement dans le cadre d'une opération.

La durée des travaux serait de 5 à 6 mois hors intempéries. Ils seraient réalisés en une seule intervention sans arrêt de chantier ou immobilisation des ateliers de l'entreprise. Il n'y aurait pas de restriction particulière d'horaires de travail et le coût serait estimé à environ 1 000 000 d'euros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1/ **D'autoriser** les travaux de confortement de l'éperon rocheux,

2/ **D'approuver** l'estimation des travaux qui s'élève à 1 000 000 d'euros TTC,

3/ **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter tous les financements et subventions nécessaires auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Départemental, des services de l'État, et tout autre financeur,

4/ **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure de Marché à procédure adaptée de travaux,

5/ **De dire** que les crédits de paiement de l'année 2017 font l'objet d'une inscription au BP 2017 du Budget Principal de la Commune

6/ **De confier** la direction d'investissement à la commune de Tourrettes-sur-Loup,

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

#### **Ordre du jour n° 18 :**

M. Le maire précise que le bien communal cadastré Section H n°25 situé route de Saint-Jean (ancien logement de la poste) doit être réhabilité pour créer un logement social au cœur du village, Monsieur le Maire propose au Conseil de :

1/ **Transformer** ce logement en logement social communal

2/ **Demander** tous les financements et subventions nécessaires à la réhabilitation de ce logement auprès de la CASA en tant qu'EPCI, auprès de la CASA en tant que délégataire des aides à la pierre, auprès de la Sous-Préfecture de Grasse pour la subvention DETR

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

#### **Ordre du jour n° 19**

M. Le Maire explique la dotation de répartition du produit des amendes de police. Indique également que la commune va demander à l'état la somme de 120.000€

Dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police de l'année précédente, la commune souhaite entreprendre des travaux afin de requalifier la traversée du village dans son ensemble. Ces travaux nécessitent une étude préliminaire, un diagnostic et un état des lieux qui ont pour objectif d'améliorer la qualité du trafic et assurer une sécurité optimale pour les automobilistes comme pour les piétons.

A ce projet s'ajoute l'amélioration de la sécurité et de la qualité de plusieurs axes de la commune.

L'estimation établie par les services s'élève à 120 000 € HT réparti comme suit :

- 20 000 € HT pour les études

- 100 000 € pour les travaux de voirie (chaussée, signalisation verticale et horizontale, glissière de sécurité)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1/ **De Réaliser** les travaux proposés,

2/ **D'approuver** l'estimation établi par les Services Techniques Municipaux qui fixe un coût prévisionnel d'objectif global de 120 000.00 € HT,

3/ **De solliciter** l'attribution d'une dotation de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées en 2016 afin de soulager l'effort de la Commune,

4/ **D'autoriser** le Maire à signer le ou les marchés correspondants ainsi que tous documents utiles au bon déroulement de l'opération,

5/ **De dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Commune.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

## **Ordre du jour n° 20 : Tarifs des services municipaux**

Monsieur le Maire propose la révision de certains tarifs municipaux.

### **LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES**

#### **Loueur Turrettan**

<b>SALLE</b>	<b>DUREE</b>		<b>TARIF proposé</b>
Moulin de Baussy	1 journée, 1 soirée	55.00	100,00 €
Salle Polyvalente	1 journée, 1 soirée	153.00	300,00 €
Salle Polyvalente	1 journée supp.	39.00	80,00 €

#### **Loueur hors commune**

<b>SALLE</b>	<b>DUREE</b>		<b>TARIF proposé</b>
Salle Polyvalente	1 journée, 1 soirée	457.00	700,00 €
Salle Polyvalente	1 journée supp.	114.00	200,00 €

### **PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES**

<b>TYPE</b>		<b>TARIF proposé</b>
Location et mise en place de 2 à 10 barrières	8.00	10,00 €
Location d'une estrade de 10 m <sup>2</sup> maximum	8.00	10,00 €
Location de 2 à 10 plateaux de 3m x 1m + tréteaux	8.00	10,00 €
Location de 2 à 10 chaises	8.00	10,00 €

### **DROITS DE PLACE : UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC**

<b>DIMENSIONS</b>		<b>TARIF proposé</b>
Traversée de route	46.00	46,00 €
L = 10m	77.00	77,00 €
MI supérieur à 10 M	8.00	8,00 €
Terrasses ouvertes m <sup>2</sup> /an	16.00	20,00 €



Terrasses fermées m <sup>2</sup> /an	23.00	30,00 €
Utilisation hors ligne 100 < S < 200 m <sup>2</sup> /an	30.00	30,00 €
Utilisation hors ligne S > 200m <sup>2</sup> Prix par 100 m <sup>2</sup> supp	20.00	20,00 €
Exposition de véhicules / jour / véhicule	8.00	15,00 €
Installation ponctuelle de forains selon surface	16.00	20,00 €
Installation ponctuelle de forains selon surface	31.00	40,00 €
Redevance annuelle stationnement de taxis	77.00	100,00 €
Installation ponctuelle d'une structure pour vente de biens immobiliers : redevance mensuelle		300.00 €

## **REPRODUCTION**

		<b>TARIF proposé</b>
A4 recto	0.20	0,20 €
A4 recto-verso	0.35	0,35 €
A4 couleur recto	0.30	0,30 €
A4 couleur recto-verso	0.50	0,50 €
A3 recto	0.30	0,30 €
A3 recto-verso	0.55	0,55 €
A3 couleur recto	0.45	0,45 €
A3 couleur recto-verso	0.85	0,85 €
Matrices cadastrales	2.50	2,50 €
Cédérom	2.75	3,00 €

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

## **Ordre du jour n° 21 :**

M. Le Maire communique le suivi des Marchés Publics de l'exercice 2016

### **Marché de 25 à 90.000€**

Aménagement et mise en accessibilité de l'office de tourisme - lot n°1	<b>TRIMARCO</b>
Lot – 2	<b>MD ALUMINIUM</b>
Lot – 3 et 4	<b>STME</b>
Aménagement et mise en accessibilité du Château-Mairie - lot n°1	<b>CLIBAT</b>
Lot 2	<b>D2E</b>
Création d'un réseau multiservice	<b>SNEF</b>
Création d'un terrain multisport	<b>CASAL SPORT</b>
Mise à jour du système de gestion de vidéosurveillance	<b>SNEF</b>

### **Marché de 90 à 125.000€**

Création de sanitaire public pour personne à mobilité réduite - lot n°1	<b>SCOT BTP</b>
LOT 2	<b>SAGELEC SAS</b>

### Marché de 90 à < 209.000€

Fourniture de denrées alimentaires pour la Restauration scolaire	<b>API RESTAURATION</b>
--	-------------------------

Le Maire demande au Conseil Municipal de **PRENDRE ACTE** de cette information.

### Ordre du jour n° 22 :

M. Le maire propose de créer des postes contractuels d'agents saisonniers suivants pour l'année 2017 rémunérés sur la base du cadre d'emplois des adjoints techniques et adjoint administratif, échelle 3, indice brut 297, à temps complet ou incomplet suivant les besoins du service :

A noter qu'il est préférable de prendre des contrats aidés de 6 mois cela coûte moins cher à la commune.

	Nombre de saisonniers	Nombre de saisonniers	Nombre de saisonniers
	Juillet	Août	Septembre
Agent d'entretien polyvalent	2	4	1
Agent polyvalent administratif et culturel	1	1	/

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

### Ordre du jour n° 23 :

M. Le Maire propose la Mise en œuvre de l'Indemnité Spécifique de Services

**1/ D'attribuer** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, l'Indemnité Spécifique de Service aux agents relevant des cadres d'emplois suivants (**Filière technique cadre A et B**) :

- Ingénieur
- Technicien

L'indemnité Spécifique de Service est attribuée en fonction des services rendus.

**2/ De fixer** les taux de base de cette prime applicables au montant de base du grade comme suit :

Cadres d'emplois	Taux de base (en €)	Coefficient par grade
Ingénieur tous grades confondus	357,22	28 à 70
Technicien tous grades confondus	361,90	10 à 18

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

---

### Ordre du jour n° 24 :

M. Le maire donne la parole pour les RI et congés de maladie au DGS.

qui explique les critères de parités avec la Fonction Publique d'Etat et en harmonisation avec tous les régimes indemnitaires de Tourrettes sur Loup, le sort des primes en cas d'absence sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement durant tous les congés suivants : accident du travail, maladie professionnelle,

adoption, maternité, paternité, maladie (CMO, CLM, CLD, CGM). Cette disposition est légale et d'application immédiate.

### **Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité des voix**

#### **Ordre du jour n° 25 :**

Convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques des enfants résidants sur la commune et fréquentant des établissements sur d'autres communes.

En complément des dérogations scolaires accordées par Monsieur le Maire aux élèves tourrettans qui poursuivent leur scolarité dans d'autres communes, il est nécessaire de signer avec la commune qui les accueille une convention pour déterminer la répartition des charges de fonctionnement des écoles. Monsieur le Maire propose donc au Conseil **de l'autoriser** à signer les conventions à intervenir.

### **Après avoir délibéré le conseil municipal accepte les conventions à la majorité des voix**

---

**Ordre du jour n° 26 : Compte-rendu des décisions du Maire** en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 4 mars 2016.

- 2 ventes columbarium
- Démolition du Centre Technique Municipal
- Avenant au marché d'assurance de la collectivité avec GROUPAMA
- Avenant au marché relatif mise à jour du système de gestion vidéoprotection avec la SNEF
- 1 vente concession trentenaire

M. Le Maire informe les élus de la dissolution de l'association de défense du quartier des Quenières.

Concernant la fête des violettes date à retenir pour l'année 2018 : **24 et 25 février**

Il faudra voir ensemble pour la sécurité des manifestations. Il serait bien de faire un mini-corso pour la fête des Violettes.

M. Osteng indique que M.Cimbolini a très bien fait la présentation du PPRMVT+RNU lors de la réunion publique.

Fin du conseil à 22H40